



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 696

## Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs français d'agneaux. Alors que la production nationale couvre moins de 48 p. 100 des besoins elle continue de diminuer. Les éleveurs ne parvenant pas à trouver, malgré de gros efforts de productivité, un revenu décent en raison de la faiblesse des cours. Celle-ci est la conséquence de l'accroissement constant des importations. Leur volume s'est encore accru de 10 p. 100 en 1992. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces éleveurs dont la présence est indispensable dans de nombreuses régions pour éviter la désertification puissent vivre dignement de leur travail.

## Texte de la réponse

Pour aider les éleveurs ovins confrontés à la concurrence des importations, le gouvernement français a obtenu en 1993 l'accord de la Commission européenne et celui du Conseil pour la mise en place d'une aide nationale exceptionnelle d'un montant global de 65 millions de francs, qui a été versée au cours de l'été dernier. D'autre part, tous les moyens réglementaires existant dans l'organisation commune de marché ont été utilisés. Pour l'année 1994, la prime compensatrice ovine sera revalorisée de 20 p. 100 environ. Cette augmentation est largement supérieure à l'amplitude de la baisse des prix à la production observée en 1993.

## Données clés

**Auteur :** [M. Auchédé Rémy](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 696

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1993, page 1325

**Réponse publiée le :** 7 février 1994, page 612